

Pourquoi ?

Cette fiche explique comment valider et clôturer fiscalement une journée dans le module d'encaissement.

Les encaissements journaliers doivent être clôturés pour répondre aux exigences de l'article 88 du code des impôts. Ce dernier a pour but de verrouiller la saisie des ventes sur une période clôturée, de générer des archives fiscales sécurisées et de vous permettre d'éditer votre déclaration de TVA.

Nous vous conseillons de valider vos ventes tous les jours et de les clôturer mensuellement.

ATTENTION Une fois la journée clôturée fiscalement, il n'est plus possible de saisir une vente ou un mouvement de caisse (même une correction) sur cette journée ainsi que les précédentes.

Comment ?

RAPPEL CODE COULEUR



Journée en cours

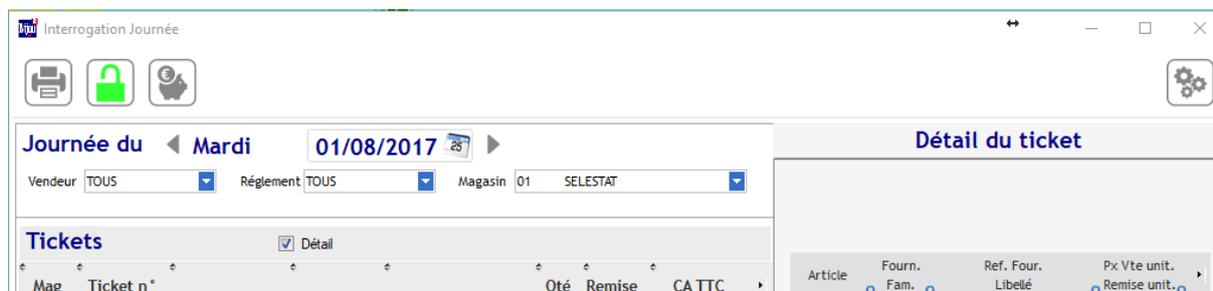


Journée Validée



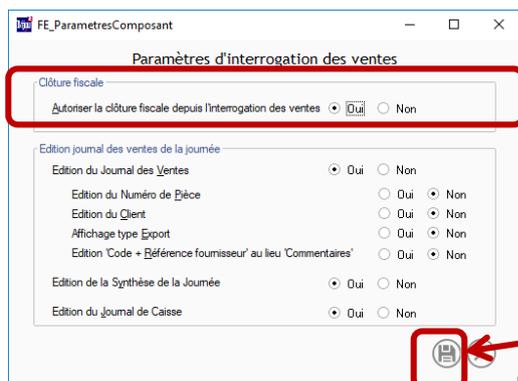
Journée Clôturée

A partir de la fenêtre SAISIE DES VENTES, cliquer sur le bouton :
La fenêtre suivante apparaît :



En fonction du paramétrage, la validation et la clôture fiscale peuvent être effectuées dans une même action. Il est toutefois possible de faire ces opérations l'une après l'autre.
Par défaut, le paramétrage est NON.

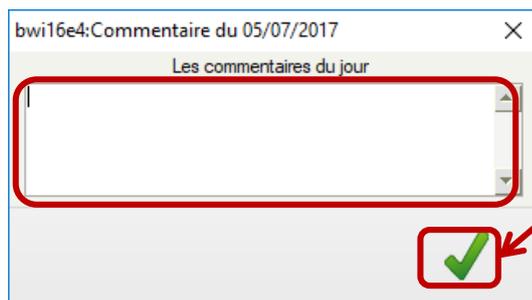
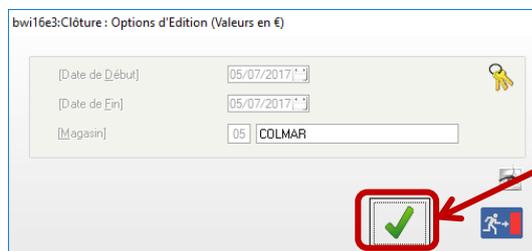
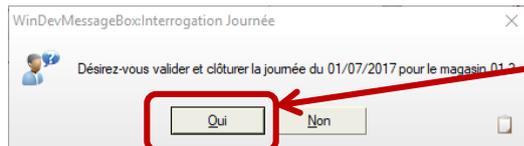
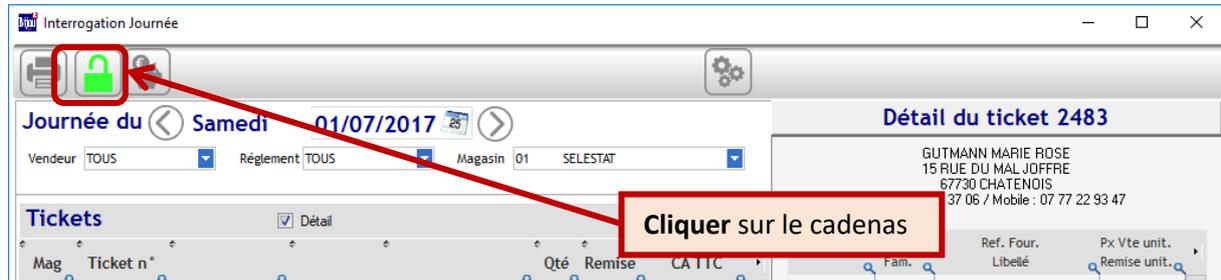
Vous pouvez consulter/modifier le paramétrage en cliquant sur



OUI : La validation de la journée entraîne la clôture fiscale de la journée et des précédentes.

NON : En cliquant sur le cadenas vert vous allez directement valider la journée et non la clôturer fiscalement.

Cliquer pour valider le choix



Paramètre à NON
Validation Uniquement



La journée en cours passe en validée.
Vous devrez la clôturer fiscalement en utilisant
le menu **Clôture mensuelle** (voir Fiche 2.3.7)

Paramètre à OUI
Validation et Clôture



La journée en cours et les précédentes sont
clôturées fiscalement.